

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 641

présenté par
M. Boudié, rapporteur général

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en tout temps »

les mots :

« à tout moment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.